

N° habilitation INRS : 1064995/2017/SST-01/O/11
N° siret : 511 628 117 00018
N° déclaration activité auprès de la Préfecture du Loiret : 24 45 02625 45
Dernière mise à jour : 09/2021

Objectif général

Le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques fixées par l'entreprise.

Personnes concernées :

Tous les salariés de l'entreprise

Pré requis : aucun



Prévoir une tenue adaptée à la formation

Moyens pédagogiques :

- Salles de formation
- Plan d'intervention
- Mannequins (adulte, enfant et bébé), défibrillateur de formation
- Matériel information (vidéoprojecteur, etc...)

Tarifs

- 170 euros HT/stagiaire
- 1300 euros HT/ groupe en intra

Durée formation initiale

- De 14 heures / 2 journées (consécutives ou non)

Modalités d'encadrement

- Formations assurées par un formateur certifié par l'INRS

Lieu :

- En intra (minimum 6 stagiaires)
- Au sein de l'un des centres du CIHL

Inscriptions

- Inscriptions auprès de cihl.formations@cihl45.com
02.38.71.89.16

Délais d'accès : nous contacter

Effectif : Minimum 4 / Maximum 10

Accessibilité aux salariés porteurs de handicap : Prenez contact avec le responsable pédagogique du centre qui étudiera votre situation et les possibilités

La Formation Sauveteur Secouriste du Travail doit faire l'objet d'un Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) au maximum tous les 24 mois (durée 7 heures). Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent

Contenu de la formation

Élaboré d'après le référentiel INRS (v8. 01/21)



- Présentation de la formation et de son organisation
La formation inclut la pratique des gestes sur l'adulte, mais aussi sur l'enfant et le nourrisson.

1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2 : Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3 : Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- Reconnaître les autres signes affectant la victime.
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte.
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

5 Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

Certification

- 2 épreuves certificatives finales sanctionnées par la délivrance du certificat SST

Autres précisions

- Attestation de fin de formation remise au stagiaire à l'issue de la formation
- Bilan de la formation avec les stagiaires